

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 01/01/2018

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 150000 € : 5 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 8000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 500000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500001 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

4 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

6 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société ABL OUEST IMMOBILIER, SARL au capital de 64 020 € € - Siège social : 46 Avenue Edouard Millaud 69 290 CRAPONNE - RCS LYON n° 500872429 - Carte professionnelle T n° 072814 délivrée par Préfecture du Rhône